

Direction des finances du canton de Berne
Münsterplatz 12
3011 Berne

Bévilard, le 20 juin 2019

Révision 2021 de la Loi sur les Impôts (LI) Prise de position de Jura bernois.Bienne

Madame la Conseillère d'Etat,
Mesdames, Messieurs,

Le comité de Jura bernois.Bienne a étudié le projet de révision 2021 de la Loi sur les impôts et demande qu'il soit profondément revu parce que les communes sont hélas de nouveau lésées de façon inacceptable.

Remarques d'ordre général

Pas de réforme fiscale contre les intérêts des communes :

Le rejet du 25 novembre 2018 de la précédente réforme fiscale a montré que le peuple ne voulait pas d'un projet déséquilibré qui améliore la fiscalité cantonale au détriment des finances communales. Cela signifie pour le Canton qu'il doit à l'avenir :

- **Associer les communes à ses réformes fiscales** dans le cadre d'un dialogue fiscal. Cela avait été convenu mais ce projet de réforme n'en a pas tenu compte et est aujourd'hui, hélas, rejeté par les communes en consultation.
- **Veiller à ce que ses propositions n'entraînent aucune perte pour les communes.** Ce qui n'est pas le cas de ce projet qui entraîne aujourd'hui déjà 24,5 millions de pertes pour les communes. Ceci est d'autant plus inquiétant que le taux d'imposition des personnes morales n'est pas touché par cette réforme et que les inévitables baisses programmées renforceront le manque à gagner pour les communes.

Pas de « saucissonnage » fiscal

Ce projet de réforme ne s'appuie pas sur une stratégie globale et transparente. Son principal objectif est d'adapter la loi bernoise sur les impôts à la RFFA. Ainsi, le Canton nous dit qu'il veut mettre en œuvre les outils proposés en utilisant au maximum les possibilités offertes. Ce n'est pas acceptable parce que tout le monde sait qu'après cette étape interviendra l'inévitable proposition de baisse du taux fiscal des entreprises.

Ce saucissonnage nous donne l'impression que le Canton, en inversant l'ordre logique de la mise en œuvre de sa stratégie fiscale, veut atteindre ses buts de 2018 d'une façon détournée et contre l'avis exprimé de sa population.

Pas de combat impossible et perdu d'avance

En matière de fiscalité des entreprises, le Canton ne pourra jamais rivaliser seul par rapport à d'autres cantons aux structures mieux adaptées. C'est donc prioritairement à l'échelle fédérale

que le Canton doit s'investir pour changer les règles du jeu et mettre un terme à ce « cannibalisme fiscal intercantonal ».

Remarques sur les propositions de réforme

Compensation financière pour les communes et les paroisses

Nous refusons la logique de calcul et la proposition de répartition des 4,2% d'augmentation de la part cantonale de l'impôt fédéral direct. Nous demandons une formulation qui fixe un minimum d'au moins 50% pour les communes et les paroisses. Cette formulation permettra d'offrir une marge de manœuvre au Canton pour garantir à l'avenir une ardoise neutre pour les communes. Nous rappelons à ce sujet que le Canton touchera pour lui seul la compensation prévue de 40 millions de l'impôt sur les véhicules routiers.

Quotité d'impôt communale différenciée entre personnes morales et physiques

Le comité est partagé sur cette mesure. Il salue ainsi qu'elle soit limitée à un écart de 20% au plus.

Mesures substitutives RFFA

Nous ne pouvons soutenir à priori le principe général d'une exploitation maximale de ces mesures substitutives RFFA en raison de nos deux revendications de la page précédente.

Tant l'ardoise neutre pour les communes qu'une stratégie globale et transparente nous interdisent de nous prononcer maintenant sur des taux maximaux qui enlèveraient toute marge de manœuvre future.

Conclusion

Nous rejetons ce projet de réforme fiscale parce qu'il :

- Provoque des pertes pour les communes ;
- Ne s'inscrit pas dans une stratégie globale et transparente ;
- Diminue les marges de manœuvre fiscales futures.

Nous vous remercions de votre consultation et vous adressons, Madame la Conseillère d'Etat, Mesdames et Messieurs, nos salutations distinguées.

Jura bernois.Bienne

La présidente

Le directeur



V. Heyer



A. Rothenbühler